

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_175

RECRUTEMENT DE VACATAIRES MAITRE NAGEURS SAUVETEURS

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1^{er} Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La piscine de Chatou, ouverte 340 jours par an de 7h15 à 21h15, nécessite ponctuellement le recours à des vacataires maîtres-nageurs sauveteurs, titulaires des diplômes requis, afin de compléter l'équipe permanente sur des créneaux spécifiques (séances d'aquagym, bébés nageurs, enseignement de la natation pour les scolaires, surveillance des bassins, etc.) lorsque les titulaires sont absents ou pour répondre à des besoins ponctuels.

Ces vacataires assurent la surveillance des baigneurs, l'enseignement de la natation, l'accueil et l'information du public, l'animation des activités municipales validées, ainsi que le respect des règles de sécurité et des normes d'hygiène.

Le recrutement de ces vacataires respecte les critères suivants :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- Recrutement discontinu dans le temps, répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- Rémunération liée à l'acte accompli, fixée à 30 € brut par vacation ;

La présente délibération a pour objet d'approuver la création de ces postes de vacataires afin de garantir le bon fonctionnement de la piscine et la continuité du service public, tout en encadrant clairement leur statut et leur rôle.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'information faite à la commission Ressources Humaines, Innovation numérique, Smart City par mail en date du 14 novembre 2025 ,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 novembre 2025,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité d'assurer les activités proposées à la piscine de Chatou,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la création d'emplois de vacataire Maître Nageur sauveteur à la piscine de Chatou,

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 078-217801463-20251128-DEL_2025_175-DE



- **de fixer** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un **montant de 30 € brut de l'heure.**

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 01/12/2025